

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL  
A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT  
DE VERDUN-SUR-GARONNE**

---

A.D. n° 2011-396

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU l'article L.3221-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté départemental n° 2011-266 du 31 mars 2011,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Monsieur Jean-Luc DEPRINCE est désigné en qualité de représentant du Conseil Général à l'Association foncière de remembrement de Verdun-sur-Garonne (en lieu et place de Monsieur Denis ROGER).

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux administrations et organismes concernés et publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 9 mai 2011

Le Président,

\*  
\* \*